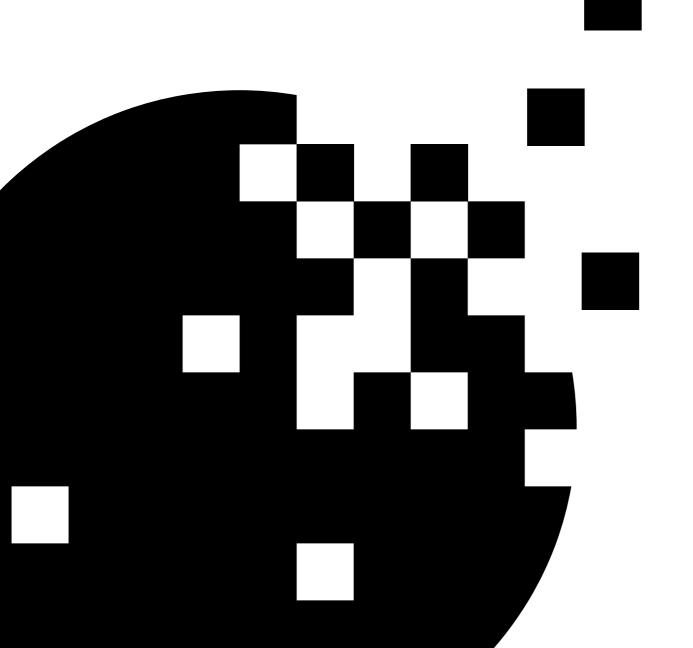


MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE

Liberté Égalité Fraternité



# COÛT ENVIRONNEMENTAL

Charte graphique

# Sommaire

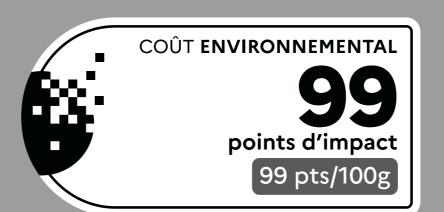
Introduction	p03
Construction du logo	p04
Précautions lors des modifications	p05
Couleurs	p06
Pour un usage imprimé	
Pour un usage numérique	
Typographies	p08
Périmètre de protection	p09
Recommandations légales	p10
Taille du module	p11
Pour une utilisation imprimée	
Format rectangulaires	
Formats Circulaires	
Formats particuliers	
Formats circulaires et ovoïdes	
Format atypiques	
Produits multiples ou packs	
Pour une utilisation numérique	
Exemples d'applications	p20
Usage du logo dans les communications	p21

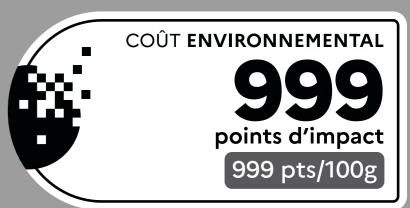
Usages interdits	p22
Boîte à outils	p23
Impression	
Numérique	
Contacts	p25

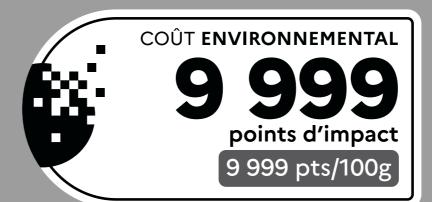
### Introduction

Cette charte graphique a été élaborée pour décrire les conditions d'apposition de l'étiquette d'affichage environnemental sur les étiquettes de produits textiles, dans les rayons, sur les supports de communication et en ligne. Il existe une seule version (noire de l'étiquette d'affichage environnemental, fonctionnant pour des coûts de 2 à 5 chiffres\*.

L'utilisation du logo associé à l'affichage du coût environnemental, ainsi que de tout signe, visuel ou dénomination susceptible de créer une confusion avec celuici est strictement interdite pour tout produit ou service ne relevant pas du périmètre défini par [référence décret et/ou arrêté], notamment pour des produits non textiles ou pour des méthodes de calcul non validées par les autorités compétentes.









<sup>\*</sup> Merci de nous contacter si vous êtes dans un cas particulier de coût inférieur à 10 et supérieur à 99999.

# Construction du logo

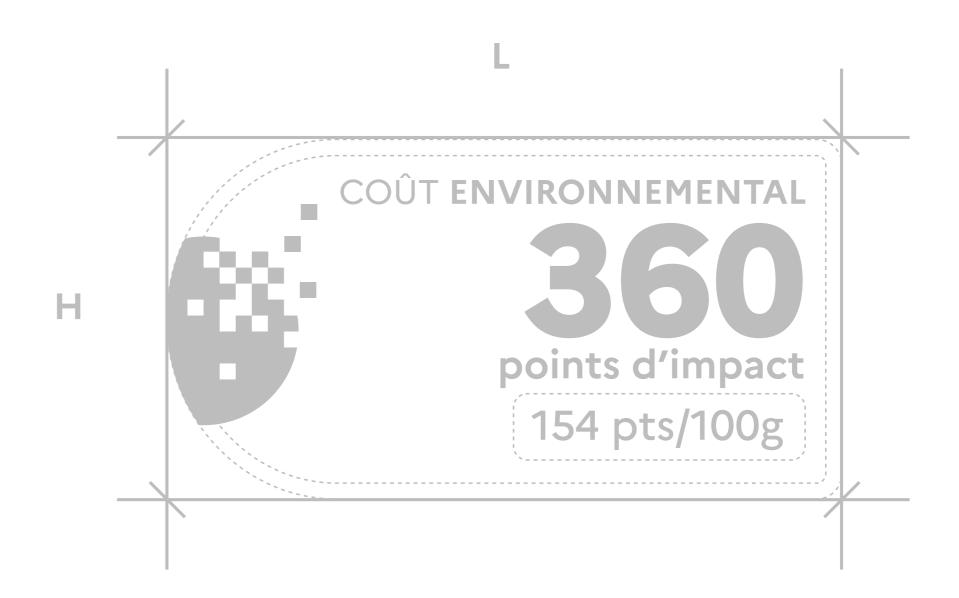
L'étiquette représente le coût environnemental du produit allant de 2 a 5 chiffres en valeur absolue (donc valeurs entre 10 et 99999).

Le module à apposer à un produit est déterminé par le score issu de l'algorithme prévu par le cahier des charges du règlement d'usage. Les étiquettes d'affichage environnemental sont construites selon des côtes et des proportions immuables.

Ces proportions ne peuvent en aucun cas être modifiées, aucun élément ne peut être repositionné.

Il faut ouvrir les fichiers sources (logiciel vectoriel ou Figma) pour mettre a jour le coût produit et le coût aux 100g.

Vous devez mettre à la taille souhaitée de manière homothétique, sans déformation\*.



## Précautions lors des modifications

Il faut ouvrir les fichiers (logiciel de dessin vectoriel, Figma...) pour mettre a jour votre «coût environnemental» produit et le «coût aux 100g».

Vous devez mettre à la taille souhaitée de manière proportionnelle (homothétique) et sans déformation ou modification de rayons d'arrondi, d'épaisseur de contour ou autres effets\*.

Pour les application web nous conseillons d'utiliser le fichier source figma qui garantit un bon positionnement des textes non vectorisés.

Il faudra veiller à exporter le module dans le format désiré dans une résolution et un format suffisants pour une bonne qualité de lecture.

\*Afin d'éviter des modification non autorisées, nous conseillons de faire une mise à l'échelle. Ci-contre, dans le logiciel Illustrator, via le menu «objet/transformation/ mise à l'échelle, en cochant les options «Rayons d'arrondi»» et «mettre à l'échelle les contours et les effets. (fig. 2)

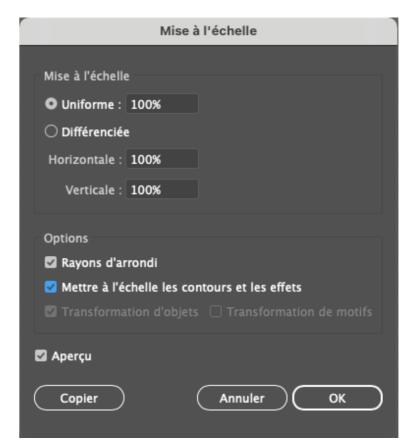


Fig.2 Panneau de transformation à l'échelle Illustrator

## Couleurs

### Pour un usage imprimé

Le logo de l'affichage du coût environnemental est conçu en monochrome avec un aplat de soutien blanc afin de garantir sa visibilité sur tout type de supports.

Aucune variante n'est autorisée.

#### **Module Noir**

Les proportions des encres de base à utiliser sont les suivantes :

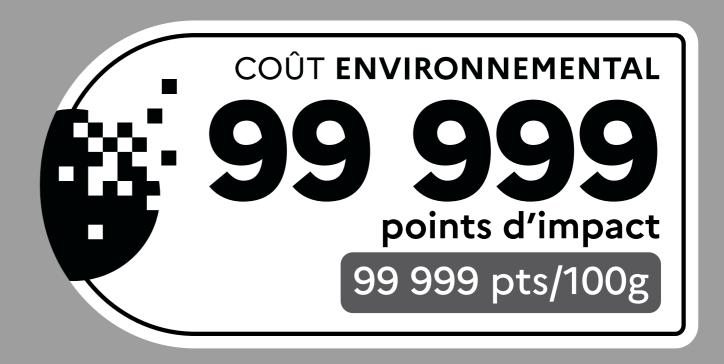




Cartouche du coût aux 100g



PANTONE 445 C



## Couleurs

### Pour un usage numérique

Le logo de l'affichage du coût environnemental est conçu en monochrome avec un aplat de soutien blanc afin de garantir sa visibilité sur tout type de supports.

Aucune variante n'est autorisée.

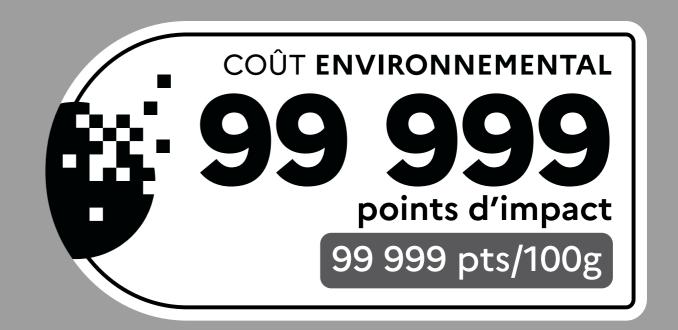
#### **Module Noir**

La valeur hexadécimale à utiliser est la suivante :



Cartouche du coût aux 100g





# **Typographies**

#### Textes modifiables

Toutes les typographies présentes sur le module de coût environnemental respectent la charte graphique de l'État Français et ne sont pas modifiables.

#### Il s'agit de la typographie Marianne, téléchargy

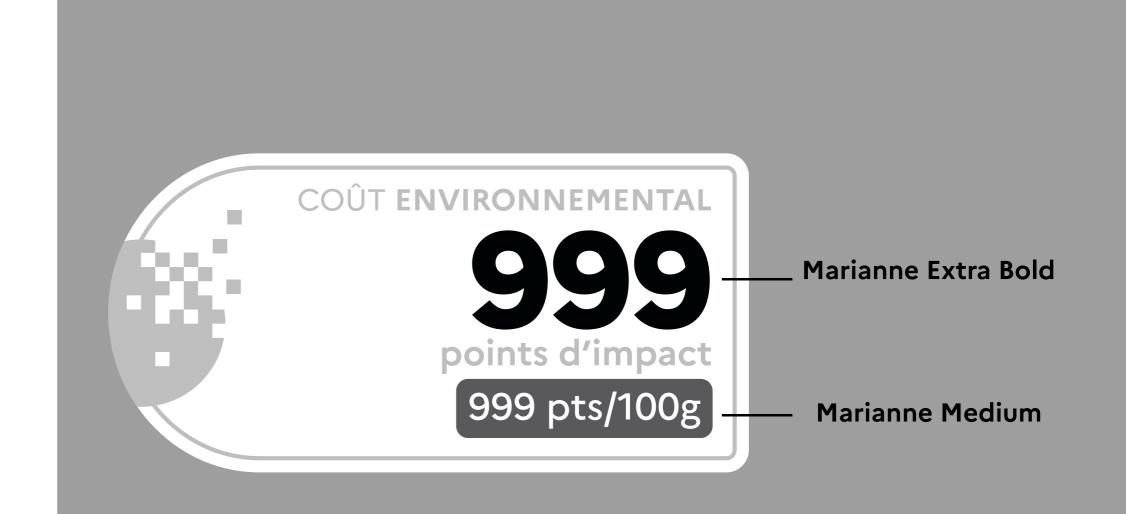
Les textes non modifiables sont vectorisés dans les fichiers fournis.

Les seuls textes modifiables sont :

- le score (Marianne Extra Bld)
- le côut aux 100g (Marianne Medium)

Pour ceux-ci aucune modification de taille, de couleur, de crénage, de casse, d'interligne n'est autorisée.

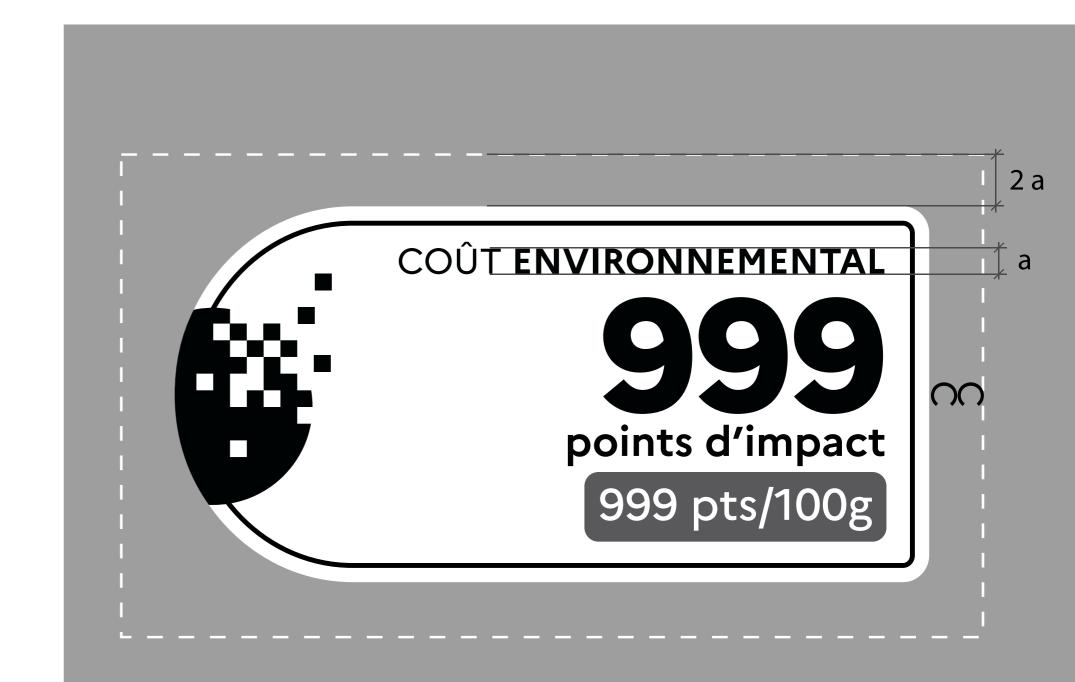
Lorsque le module est mis à l'échelle, les textes doivent l'être proportionnellement (homothétie)



# Périmètre de protection

Afin de conserver un maximum de lisibilité au module, un périmètre de protection a été déterminé dans lequel aucun texte ne peut venir « polluer » le module.

Ce périmètre est un rectangle invisible qui contourne le module et dont la largeur extérieure au module correspond à 2 fois la hauteur du mot «ENVIRONNEMENTAL».



# Recommandations légales

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 12 Févrire 2025 :

Dans le cas où le coût environnemental est présenté en rayon physique ou en ligne, la taille de cette représentation graphique est au moins équivalente à la taille de police des chiffres du prix en rayon.

Dans le cas où le coût environnemental est apposé, par voie de marquage ou d'étiquetage, sur une unité de produit ou sur son emballage, la taille de cette représentation graphique doit être visible et lisible.

Quel que soit le support, physique ou dématérialisé, utilisé, la taille de cette représentation graphique est au moins équivalente à celle de tout autre score agrégé d'impact environnemental faisant l'objet d'une communication volontaire sur une même référence de produit.

Voir aussi les exemples d'application page 20.

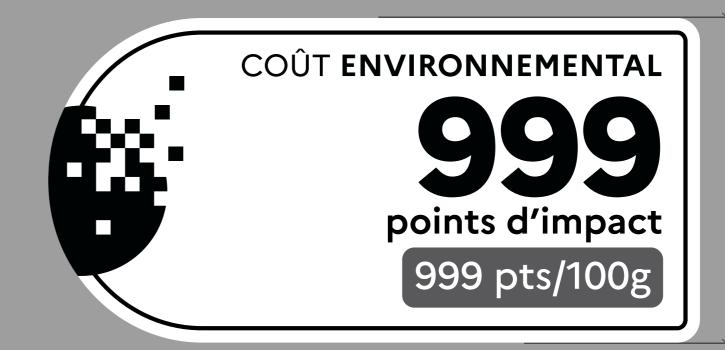
## Taille du module

#### Pour une utilisation imprimée

Taille minimale autorisée	d = 10 mm
Taille maximale autorisée	d = 50 mm

La taille du module en print se calcule en tenant compte des dimensions de base de l'étiquette ou du facing du packaging (produits multiples ou packs) du produit et du type de format sur lequel il doit s'appliquer.

Sur les très petits ou très grands formats, utilisez les tailles autorisées ci-dessus.



d = ?

#### Formats rectangulaires (print)

Calcul de la taille du module :

Largeur du support (mm) + Hauteur du support (mm) / 12

#### Exemples de calcul intégrant les limites de hauteur :

Pour un support de 160 mm x 110 mm :

(160+110)/12= 22,5 mm

→ La hauteur du module sera de 22,5 mm

Pour un support de 500 mm x 300 mm :

(500+300)/12= 66,66 mm

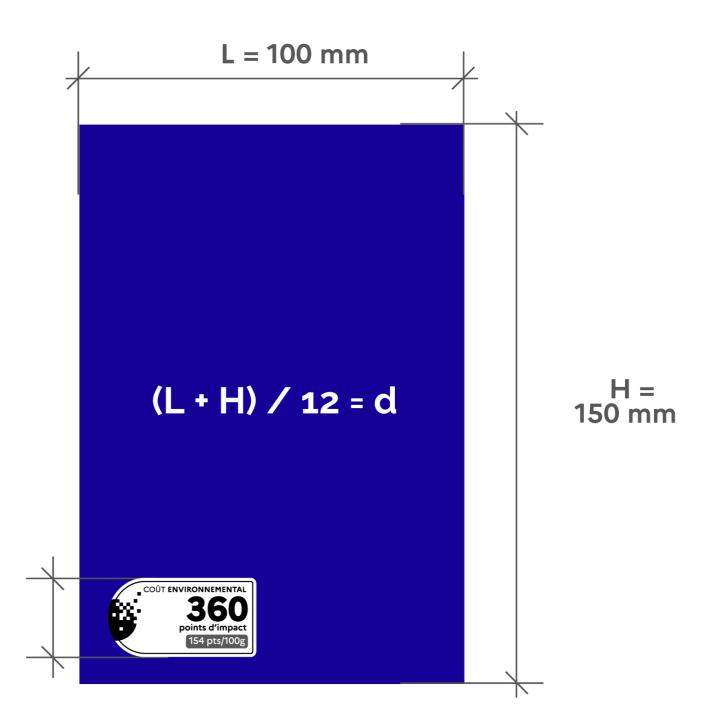
→ Comme 66,66 mm dépasse la limite maximale de 50 mm, la hauteur du module sera ajustée à 50 mm.

Pour un support de 65 mm x 45 mm :

(65+45)/12= 9,16 mm

→ Comme 9,16 mm est inférieur à la taille minimale de 10 mm, la hauteur du module sera ajustée à 10 mm.

Le module s'intègre toujours dans le sens de lecture du contenu principal.



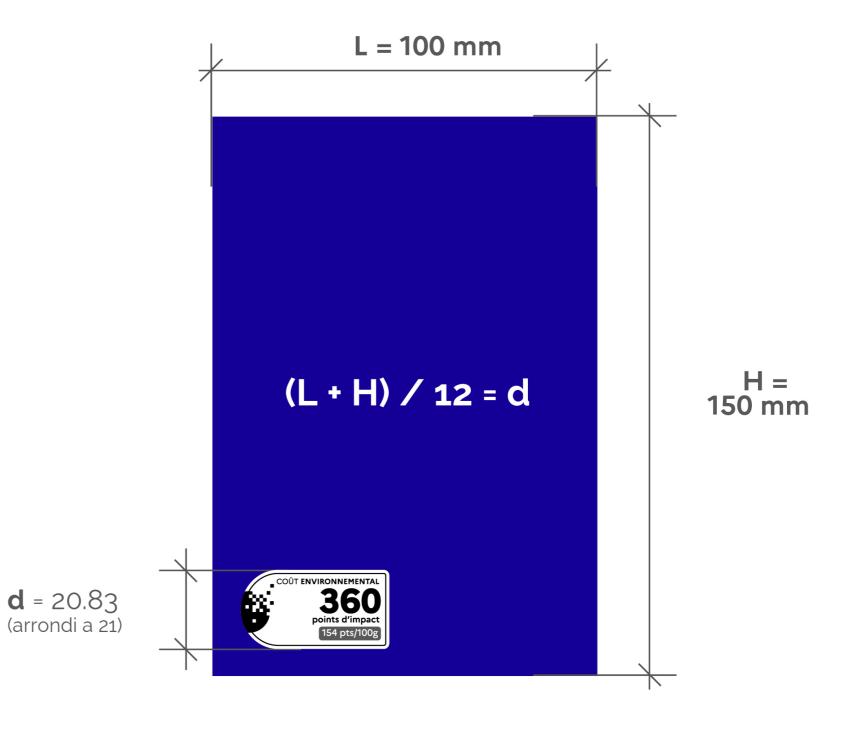
d = 20.83

(arrondi a 21)

Formats rectangulaires (print)

Format papier	Largeur	Hauteur	d (mm)
	support (mm)	support (mm)	
Α0	841	1189	50.0
A1	594	841	50.0
A2	420	594	50.0
A3	297	420	50.0
A4	210	297	42.25
A5	148	210	29.83
A6	105	148	21.08
A7	74	105	14.92
A8	52	74	10.5
A9	37	52	10.0
A10	26	37	10.0

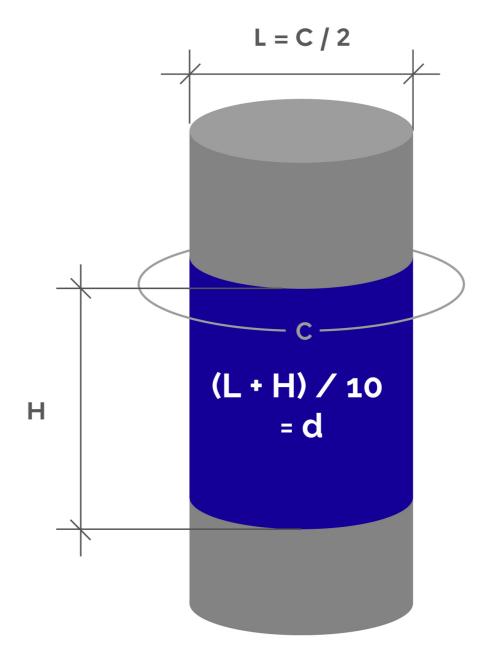
Exemples de mise en application de la règle de calcul avec des formats standards.



#### Formats circulaires

Sur les packs circulaires ou ovales, le principe de calcul est le même. C'est le dénominateur appliqué à ce calcul qui change.

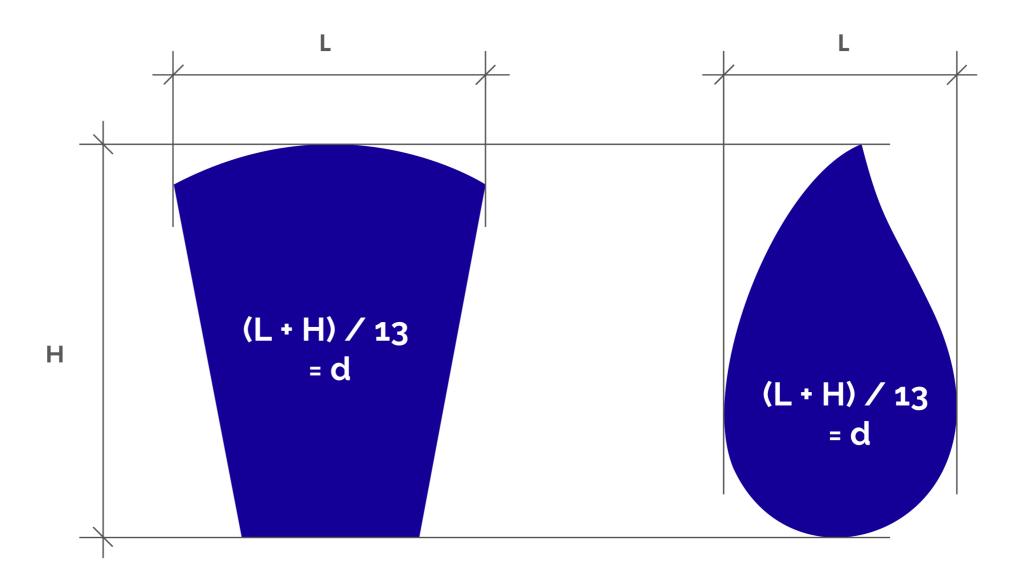
Le dénominateur passe à 13.



### Formats particuliers

Sur les supports de formes irrégulières ou trapézoïdales, le principe de calcul reste le même. C'est le dénominateur appliqué à ce calcul qui change.

Le dénominateur passe à 13.



#### Formats cylindriques et ovoïdes

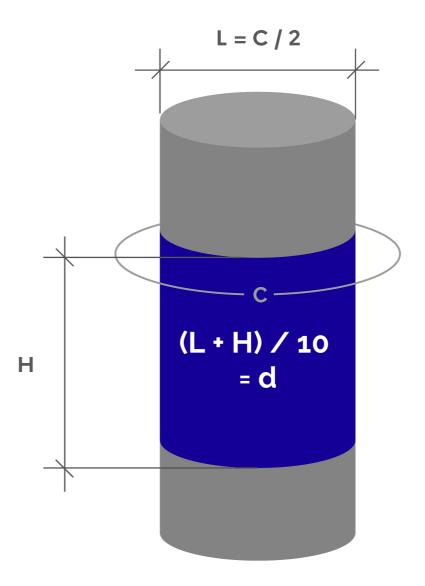
Sur les supports cylindriques ou ovoïdes, L est définie à partir du périmètre C du volume.

Le calcul de d s'établit ensuite selon la méthode précédemment exposée.

La hauteur H ne prend pas en compte la totalité de la hauteur du volume.

Cela concerne les volumes imprimés sur leur totalité (sleevers par exemple).

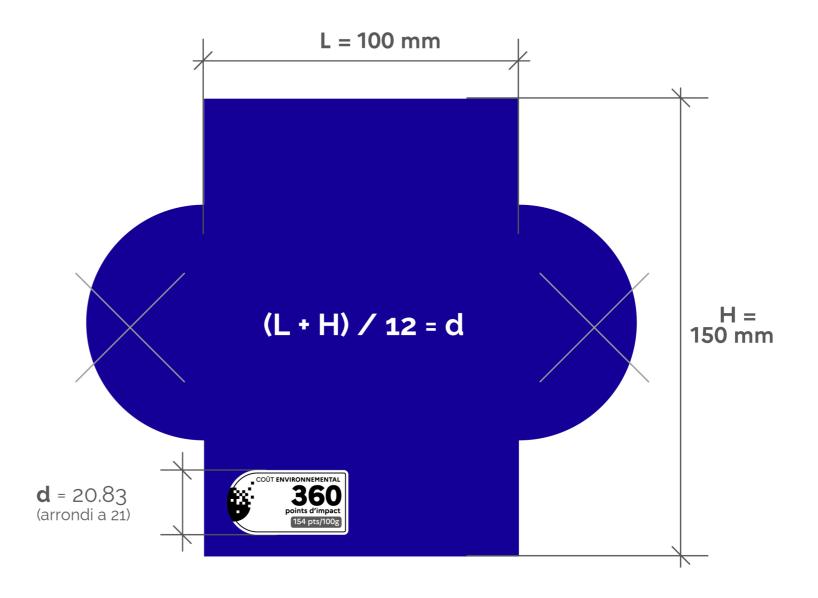
Lorsque le facing se réduit à une étiquette collée sur un volume cylindrique, c'est la hauteur de l'étiquette qui est prise en compte dans le calcul.



#### Formats atypiques

Sur les supports aux formats atypiques, on ne tient pas compte des formes extérieures au rectangle fictif central du support.

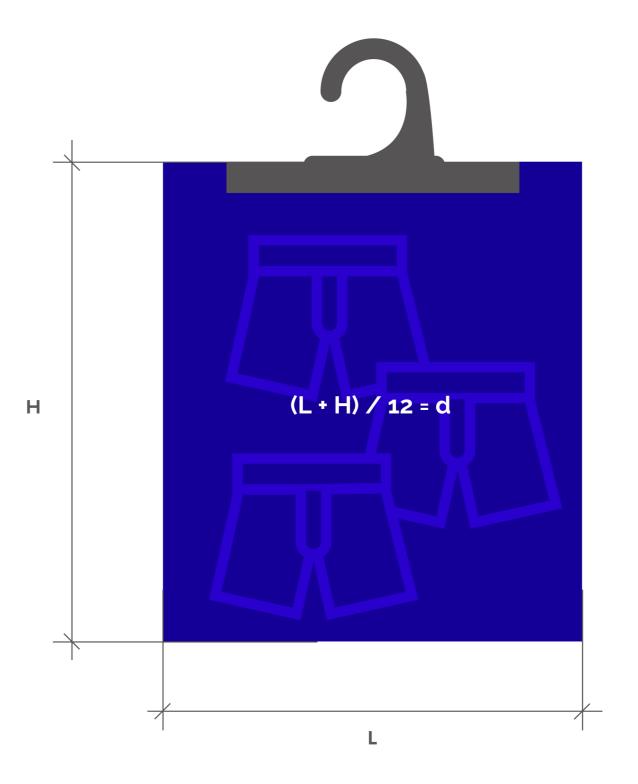
Le calcul de d s'établit ensuite selon la méthode précédemment exposée.



#### Produits multiples ou packs

Sur les conditionnements regroupant plusieurs unités du même produit, sur-emballées par un sleever ou une pochette plastique (packs de t-shirts par exemple), ou un cluster en carton, sont prises en compte la hauteur et la largeur de l'ensemble du sur-emballage.

Le calcul de d s'établit ensuite selon la méthode précédemment exposée

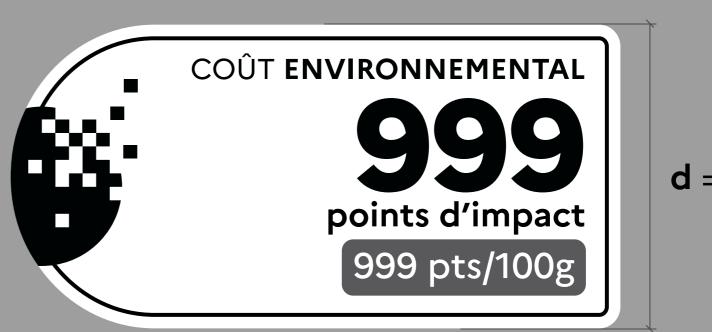


## Taille du module

#### Pour une utilisation numérique

La taille du module pour une utilisation digitale est fixe. Sur desktop comme sur application mobile la hauteur d du module est de 80px.

Si vous utilisez le format svg, pensez à vectoriser les typographies, après mise à jour du coût principal et aux 100g avant l'export du fichier.



d = 80px

# Exemples d'applications



Exemple sur une étiquette de 85x54 mm où le module fait 11,5 mm de haut





Exemple sur un pack de boxers de 150x240 mm où le module fait 32,5 mm de haut



Exemple sur un site de vente en ligne avec le module à 80px de haut

# Usage du logo

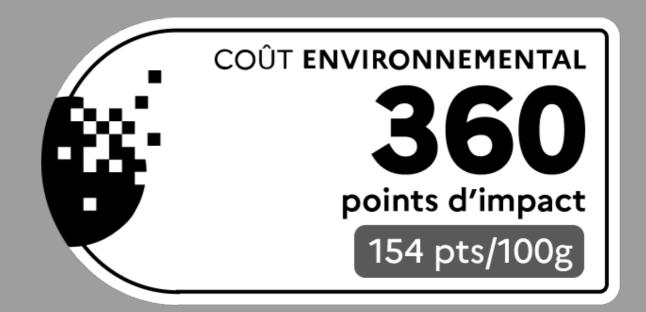
#### Pour les communications

La version «neutre» de l'affichage du coût environnemental est celle à utiliser dans les communications non liées à un produit particulier.

Comme les autres modules, elle est construite selon des cotes et des proportions immuables.

Ces proportions ne peuvent en aucun cas être modifiées.

Pour l'utiliser, il suffit de copier-coller le module, disponible dans la boîte à outils au format souhaité (svg, png ou pdf).



# Usages interdits

Quelques exemples de non-respect de la charte.

- déformer, étirer le module
- modifier les couleurs de fond ou de ses composants
- déplacer, supprimer ou séparer des éléments
- modifier les typographies
- modifier le sens de lecture de tout ou partie
- modifier les arrondis de contours ou l'epaisseur du filet

Le plus simple pour éviter toute erreur est de puiser dans la boîte à outils, de copier-coller celui qui correspond à ses contraintes (impression ou web) et, pour le print, de le redimenssionner homothétiquement selon le format du support (voir règles de calcul).



















## Boîte à outils

#### Pour l'impression

Dans le dossier intitulé «Boîte à outils » joint à cette charte, vous trouverez les fichiers nécessaires à l'utilisation correcte du logo de l'affichage du Coût Environnemental en print.

Dans tous les cas, les modules sont accompagnés de leur périmètre de protection sous la forme d'un rectangle sans fond et sans couleur.

- Module noir en ai

NB: il vous est demandé de veiller à toujours changer d'échelle en respectant l'homothétie des proportions de base des modules.

## Boîte à outils

### Numérique

Dans le dossier intitulé «Boîte à outils » joint à cette charte, vous trouverez les fichiers nécessaires à l'utilisation correcte du logo de l'affichage du Coût Environnemental pour une utilisation numérique :

- Module noir en svg
- Module noir en ai
- Le figma natif

NB: Les modules fournis pour l'utilisation numérique sont déjà à la bonne dimension, il est donc inutile et interdit de les redimenssionner



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE

Liberté Égalité Fraternité

### **Contacts**

#### **Camille MARTIN**

camille.martin@developpement-durable.gouv.fr T. 07 65 15 90 98